

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474**

*(art. 451, Code municipal du Québec)*

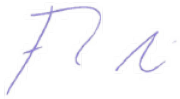
---

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que lors de sa séance ordinaire du 26 août 2026, le Conseil a voté le **Règlement numéro 474 modifiant le règlement numéro 307 afin de déléguer certains pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines à la direction générale et à la direction des ressources humaines**. Ce règlement a pour but d'élargir les pouvoirs délégués à la direction générale et à la direction des ressources humaines relativement à la gestion des ressources humaines de l'organisation.

Il est possible de prendre connaissance de ce règlement au centre administratif de la MRC d'Arthabaska au 150, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h et au secrétariat des municipalités locales formant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 31 août 2026.



Frédérick Michaud, M. Sc.  
Directeur général et greffier-trésorier